

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 9 AVRIL 2018 à 20H00

Présents : Mesdames PULCINI, CHENE, DUFOUR, ANTONETTI

Messieurs HUMBERT, PETIT, COLL, AMBRE, CORNET

PROCURATIONS : Mesdames RIGOLLET à Mme ANTONETTI, BEAUFORT-VELUT à Mme PULCINI, PERCIOT à Mme DUFOUR et Monsieur L'HERBETTE à Mr AMBRE

Absente : Madame SCHELFOUT

DATE DE LA CONVOCATION : 30/03/2018

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe CORNET

Lecture du compte-rendu du conseil municipal du 12 Février 2018 par Monsieur le Maire : aucune remarque du conseil, adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

- Approbation comptes de gestion 2017 commune et assainissement
- Approbation comptes administratifs 2017 commune et assainissement
- Affectation des résultats 2017
- Vote des taux d'imposition
- Vote du Budgets primitifs 2018 commune et assainissement
- Cimetière : devis reprise des concessions abandonnées
- Contrat machine à affranchir
- Honoraires avocat affaire Coulmeau
- Renouvellement contrat Emilie Roche
- Droit de préemption vente terrain AC 529 et 531
- Devis entreprise Baratier pour porte d'entrée logement du Mas Pugues
- Demande d'autorisation de manœuvre par le 68^{ème} régiment d'artillerie d'Afrique
- Institution taxe d'inhumation dans le cimetière communal
- Rifseep : montant de l'enveloppe 2018
- Questions diverses

BUDGET PRINCIPAL – compte de gestion 2017

ASSAINISSEMENT – compte de gestion 2017

Mr le Maire présente les comptes de gestion de l'assainissement, de la commune dressés par le Trésorier. Ils sont adoptés à l'unanimité par le conseil municipal.

BUDGET PRINCIPAL – compte administratif 2017

Présentation du compte administratif 2017 de la commune :

Budget principal :

Le compte administratif fait apparaître :

Un excédent d'exploitation cumulé de : 155 048,19 €

Un déficit d'investissement cumulé de : 53 375,60 €

Des crédits à reporter en dépenses de 303 792,00 €,

Des crédits à reporter en recettes de 321 918,00 €

Les résultats d'investissement corrigés avec les RAR sont de – 35 249,60 €

ASSAINISSEMENT – compte administratif 2017

Budget assainissement :

Le compte administratif 2017 fait apparaître :

Un excédent d'exploitation cumulé de : 16 487,77 €

Un déficit d'investissement cumulé de : 9 196,32 €

Mr le Maire s'est retiré de la salle du conseil , les adjoints et conseillers votent :

A l'unanimité, les Comptes Administratifs 2017 sont adoptés à l'unanimité

Affectation des résultats 2017

Pour le budget principal :

- L'excédent de fonctionnement de 155 048,19 € sera affecté comme suit :
 - Recettes de fonctionnement c/002: 101 672,59 €
 - Recettes d'investissement : c/1068 : 53 375,60 €
- Le déficit d'investissement sera affecté en dépenses d'investissement c/001 : 53 375,60 €

Pour le budget de l'assainissement :

- L'excédent de fonctionnement de 16 487 77 € sera affecté comme suit :
 - Recettes de fonctionnement c/002: 7 291,45 €
 - Recettes d'investissement : c/1068 : 9 196,32 €
- Le déficit d'investissement sera affecté en dépenses d'investissement c/001 : 9 196,32 €

Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire expose au Conseil que le produit fiscal notifié par le Préfet est de 220 466 € pour 2018.

Mr le Maire rappelle que la commune a perdu 100 000.00€ en quatre ans suite à la baisse des dotations de l'Etat et compte-tenu des nouvelles mesures prises par l'Etat pour la taxe d'habitation, il propose d'augmenter les impôts de 2%, ce qui porterait les nouveaux taux à :

- Taxe d'habitation : 11,00 %
- Taxe sur le foncier bâti : 11,92 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 49,68 %

Cette hausse représente une augmentation des recettes du budget d'environ 4500.00€.

Le conseil municipal dans son intégralité a voté une hausse de 2%.

Cimetière : devis reprise des concessions abandonnées

Nous avons consulté 2 entreprises. Pour l'instant un seul devis nous est parvenu. Celui de l'entreprise Vernay Vignon pour un montant TTC de 19 524 €.

Le conseil municipal reporte le vote dans l'attente du deuxième devis.

Contrat de la machine à affranchir

Le contrat est arrivé à son terme en décembre dernier, il convient donc de le renouveler.

Du fait des évolutions techniques en ce qui concerne la connexion de la machine à affranchir, le kit de connexion numérique SMARTLINK pour pouvoir connecter notre machine à notre réseau internet / LAN, nous est offert.

Accord spécifique dans le cadre du plan du remplacement :

Contrat location-entretien 5 ans

Loyer annuel : 237,73 € HT (Loyer identique / Pas d'augmentation)

Kit de démarrage offert (1 cartouche et 100 étiquettes)

Coffret IntelliLink = gratuité des mises à jour : inclus sur toute la durée du contrat

Frais de dossier : offerts

Boitier SMARTLINK (connexion numérique) offert

Le conseil municipal vote à l'unanimité le nouveau contrat

Honoraires affaire Coulmeau

Dossier contentieux droit de branchement assainissement. Le cabinet d'avocat Philippe PETIT doit préparer un mémoire complémentaire en défense afin d'assurer au mieux les intérêts de la commune.

Ce mémoire représente entre 3 et 5 heures de travail au taux horaire de 160 € H.T. soit un coût compris entre 480 € H.T et 800 € H.T.

Le conseil municipal valide les honoraires de l'avocat pour finaliser le contentieux.

Renouvellement du contrat d'Emilie Roche

Son contrat en tant que contractuel de 1 an est arrivé à son terme le 31 mars 2018.

Sur son 2^{ème} poste à Priay, elle a été nommée stagiaire au 01/04/2018.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le renouvellement du contrat de 8h00 par semaine pour un an.

Droit de préemption

Vente des parcelles AC 529 et AC 531, appartenant à Mr Ourcival Favre – surface 1794 m² au prix de 80 000 €.

Ce terrain est situé dans une Opération Aménagement Programmé.

Le conseil municipal ne préempte pas ces deux parcelles avec deux voix contre.

Demande d'autorisation de manœuvre par le 68^{ème} régiment d'artillerie d'Afrique

Sur le territoire de la commune du 14 mai au 15 juin 2018.

Environ 30 véhicules – 80 soldats.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'accord de manœuvre sur le territoire de notre commune.

Institution taxe d'inhumation dans le cimetière communal

Proposition d'instituer d'une taxe d'inhumation dans le cimetière communal d'un montant de 50.00€. (Tarif pratiqué à Priay) pour un cercueil, une urne, un scellement d'urne sur un monument ou une dispersion des cendres.

Le conseil municipal rejette avec 2 abstentions, 6 voix contre et 5 voix pour, l'institution de cette taxe d'inhumation.

Rifseep

Suite au changement de personnel à l'automne, il convient de revoir le montant de l'enveloppe indemnitaire pour 2018.

Les conditions d'attribution restent les mêmes que celles fixées par la délibération du 11/04/2016, lors de l'institution du Rifseep.

Le montant de l'enveloppe indemnitaire 2018 s'élève à 10 809 € pour 11 912 € en 2016 et 2017.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le montant de cette enveloppe indemnitaire.

Questions diverses

Une interconnexion a été réalisée entre la commune voisine de CHATILLON LA PALUD et la nôtre pour l'eau potable. Cela assure une plus grande disponibilité du réseau en cas de panne et d'éviter les coupures d'eau. Les services techniques en ont profité pour relier le chemin piétonnier à l'entrée de notre village.

Monsieur le Maire rappelle quelques points concernant la nouvelle communauté de communes de la Dombes :

La base de la Nizière, en la fermant, a fait perdre une recette de 160k€. la C.C. de la Dombes cherche des acquéreurs.

La reconstruction de la piscine de VILLARS LES DOMBES aurait un déficit de 50% supérieur au prévisionnel. Cela va encore augmenter la part de chaque contribuable pour un investissement non justifié aux vues du faible potentiel alentour.

Le conseil annule la délégation de vérification et de contrôle de nos bornes incendie sur le territoire de notre commune.

La séance du conseil municipal est levée à 22h00.

Le Maire,

Jean-Pierre Humbert